



Pétition intersyndicale phase d'ajustement du mouvement :

« A la phase d'ajustement, il n'y a pas de règle »
(La DASEN à la CAPD du 5 juillet)

Personne ne peut accepter l'arbitraire dans les affectations !

Non aux couplages de postes(postes fractionnés) imposés sans tenir compte du barème et des vœux des collègues, aboutissant souvent à des aberrations dans les affectations !

Sans respect du barème, il n'y a plus de droits collectifs !

Sans respect des prérogatives des délégués du personnel qui n'ont pas siégé cette année dans les groupes de travail de la phase d'ajustement, plus de contrôle réel pour vérifier le respect des droits !

La situation inadmissible que nous avons subie en juin juillet cette année, qui génère une grande insatisfaction et incompréhension des collègues, doit cesser immédiatement !

Les soussignés demandent :

- Que toutes les affectations à venir lors du groupe de travail d'août soient prononcées en présence des représentants des personnels
- Le rétablissement des affectations de la phase d'ajustement du mouvement dans les années à venir, lors de groupes de travail, en présence, sous le contrôle et la vérification des délégués du personnel en toute transparence.

Nom prénom	école	ville	signature